



## Parc résidentiel de loisir information

-----  
Par Mivado

Bonjour,

Je règle mes factures d'électricité aux gérants du parc qui me fournissent une facture à mon nom en débours avec une TVA non applicable mais lorsque je calcule le prix de ma consommation HT il me demande en plus la TVA est-ce légal ?

Cordialement

-----  
Par AGeorges

Bonjour Mivado,

Si vous êtes un particulier ou un autoentrepreneur, vous devez la TVA sur l'électricité.

Si vous êtes un professionnel, vous la payez et vous la récupérez.

Il n'y a pas d'autre possibilité.

Pour mémoire, la TVA ne va pas dans les poches de votre gestionnaire de parc de loisirs. Il la reverse à l'état.